

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

447 500 \$ pour la nouvelle Entente régionale sur la mise en valeur et la protection des paysages de la région de la Capitale-Nationale

Beaupré, le 28 juin 2019 — Développement Côte-de-Beaupré et ses partenaires régionaux se réjouissent de l'annonce de la nouvelle *Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la région de la Capitale-Nationale* qui se traduit par un montant bonifié totalisant 447 500 \$ afin de poursuivre leur mission au cours des trois prochaines années.

La députée de Charlevoix-Côté-de-Beaupré, M^{me} Émilie Foster, a annoncé, au nom de la vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M^{me} Geneviève Guilbault, l'octroi d'une contribution financière de 95 000 \$ du Secrétariat à la Capitale-Nationale (SCN).

Plus tôt ce printemps, les partenaires régionaux avaient tous confirmé par résolutions une hausse de leur contribution financière pour le renouvellement de l'Entente. Au total, cette bonification globale représente une augmentation de 42,3 % sur une période de trois ans. Ainsi, les MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix, de Charlevoix-Est, de Portneuf et de L'Île-d'Orléans, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et Tourisme Charlevoix investissent à eux seuls 277 500 \$, le ministère des Transports du Québec 75 000 \$ et le SCN 95 000 \$.

« Le soutien indéfectible de nos partenaires mobilisés et proactifs pour le déploiement de divers projets soutenus via l'*Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages* contribuent grandement à bonifier la qualité de vie de nos concitoyens de même qu'à l'attractivité touristique de toute la région de la Capitale-Nationale. C'est toute la région qui en sort gagnante ! », souligne Daniel Robitaille, président de Développement Côte-de-Beaupré qui assure la gestion administrative de l'Entente pour les cinq MRC.

Partenaires et participation financière	
MRC de La Côte-de-Beaupré et Développement Côte-de-Beaupré	45 000 \$
MRC de Charlevoix	45 000 \$
MRC de Charlevoix-Est	45 000 \$
MRC de L'Île-d'Orléans	45 000 \$
MRC de Portneuf	45 000 \$
Communauté métropolitaine de Québec	30 000 \$
Tourisme Charlevoix	22 500 \$
Secrétariat à la Capitale-Nationale	95 000 \$
Ministère des Transports du Québec	75 000 \$
Total	447 500 \$

« Il y a un bénéfice important à cultiver et à bonifier nos paysages et c'est ce que nous avons fait depuis déjà quelques années. En misant de manière continue sur cette vitrine unique, nous favorisons le développement touristique et économique, et ce, de Charlevoix-Est à Portneuf. Nos paysages sont une richesse que nous devons mettre en valeur », a mentionné la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, M^{me} Émilie Foster.

LANCEMENT DE L'APPEL DE PROJETS CET AUTOMNE

Du 3 septembre au 29 novembre 2019, les MRC, municipalités ou organismes pourront participer à l'appel de projets sur la préservation et la mise en valeur des paysages. Lors du précédent appel de projets en 2016, 15 projets ont été réalisés pour, à titre d'exemple, la mise en valeur du littoral de l'Île d'Orléans, la création de Pays'Art, un circuit artistique en milieu agricole dans la MRC de Charlevoix, un colloque citoyen sur les paysages dans la MRC de Portneuf, la construction d'un belvédère le long de la piste Notre-Dame-de-l'Espace à Baie-Sainte-Catherine et l'aménagement d'un écran végétal sur l'emprise de la route 138 à Beaupré.

Outre l'appel de projets, le plan d'action 2019-2022 prévoit également la réalisation d'une étude sur la valeur économique des paysages, dont une première phase sera complétée cet été. De plus, dans un souci d'amélioration des connaissances et de transmissions des bonnes pratiques en matière de paysages, des efforts seront déployés en formation auprès des divers partenaires.

« Le sujet des paysages est vaste et nous avons constaté au cours des dernières années qu'il y avait un besoin immense en matière de formation. La volonté de changer les façons de faire y est, mais pour ce faire, nous devons poursuivre nos efforts pour combler le manque de connaissances et fournir les outils nécessaires et adaptés pour intervenir et protéger les paysages », spécifie M^{me} Françoise Roy, chargée de projet pour l'Entente sur les paysages.

À PROPOS DE DÉVELOPPEMENT CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Organisme à but non lucratif, Développement Côte-de-Beaupré a pour mission de favoriser et soutenir l'émergence de projets structurants qui visent le développement de l'économie et de l'emploi de la région. Fort de son rôle rassembleur, Développement Côte-de-Beaupré offre des services pour les entrepreneurs et les acteurs du développement économique et favorise la réalisation de projets d'entreprises privées ou collectives.

— 30 —

SOURCE

Entente sur les paysages | [site internet](#) | [Facebook](#) |

CONTACT MÉDIA

Anne-Marie-A. Savoie | annemarie@fernandezcom.ca |
C 418 934-7448